

Services funéraires à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud au XIXe siècle

La chapelle des morts

Le site patrimonial de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est bien connu et souvent louangé par bon nombre de visiteurs en raison de l'excellent état de conservation de ses édifices qui sont encore tous fonctionnels. Cependant parmi ces édifices construits au 19^e siècle il en est un, le plus humble de tous, blotti entre le presbytère et l'église, dont l'usage a été quasiment oublié et l'entretien longtemps négligé : **la chapelle des morts**¹.

La construction de l'église actuelle étant complétée, en 1873², grâce à l'appui indéfectible de Pierre Lemieux, marguillier en charge, le curé Charles Trudelle fait construire la chapelle des morts pour abriter le corps des paroissiens qui décèdent pendant l'hiver. Cette modeste construction est munie de deux portes en façade, la plus large permettant l'entrée d'un corbillard et la plus étroite donnant accès à la chambre où sont déposées les tombes en attente du printemps.



Figure 1 Chapelle des morts (mai 2026)

En 2023 le conseil de fabrique décide que ce petit bâtiment a besoin d'une cure de rajeunissement afin de rehausser son apparence. À la suite des travaux réalisés avec l'aide d'une subvention du ministère de la Culture, il a maintenant fière allure et s'intègre parfaitement à l'ensemble du site patrimonial.

Premier corbillard

Dans ses notes historiques sur l'histoire de la paroisse, le curé Trudelle nous affirme également qu'un corbillard fut acheté en 1874 sans nous dire un mot sur son financement. Or un contrat inespéré, rédigé par le notaire Joseph-Stanislas Gendron³ intitulé « La Société du corbillard » nous apprend que 198 paroissiens dont tous les noms sont inscrits dans le contrat ont assumé le coût de cet achat et en sont devenus les copropriétaires. Pour sa part le notaire Gendron s'est vu confier la tâche de rédiger les conventions qui régissent l'utilisation de ce véhicule. Premièrement chacun de ces propriétaires a droit d'utiliser ladite voiture pour transporter à l'église son corps et ceux de sa famille aussi longtemps qu'ils habitent dans la paroisse; s'ils quittent la paroisse ils perdent ce droit⁴, mais le retrouvent cependant

¹ Lieu où on déposait les cercueils des personnes décédées en hiver avant l'inhumation printanière.

² Charles Trudelle, Notes historiques sur la paroisse de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, page : 64

³ Joseph-Stanislas Gendron, no 239, page 106, 1^{er} août 1874

⁴ Pendant la 2^e partie du 19^e siècle plusieurs familles ont émigré aux États-Unis en espérant revenir dans leur paroisse natale.

s'ils y reviennent. Deuxièmement les frais d'entretien, de lavage, de nettoyage seront partagés entre chacun des propriétaires. Troisièmement chacun d'eux doit payer 25 cents à chaque fois qu'il se sert de ce véhicule alors que le non-propriétaire se voit facturer 2 dollars. Monsieur Michel Lemieux est désigné pour assurer le suivi de ces conventions; il est ainsi chargé de percevoir le loyer de ladite voiture, de veiller à son entretien, à sa réparation. De plus il se doit de rendre compte aux associés de temps à autre des recettes et dépenses.

Le 20 août 1894 lors d'une assemblée régulière⁵ les marguilliers décident de faire confectionner un nouveau corbillard au coût d'environ 300 \$ et établissent de nouveaux tarifs. Toute personne qui s'en servira devra payer 50 centimes à la fabrique et 25 centimes au bedeau chargé de l'entretien du véhicule, les personnes qui résident à l'extérieur de la paroisse devront payer 3 dollars.



Figure 2 Corbillard de l'époque. Coll. Louise Bonneau

Jacques Boulet

Mai 2026

⁵ Archives de la Fabrique

